



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



OFFRE RÉSERVÉE AUX LYCÉENS TITULAIRES DE DEUX LICENCES SPORTIVES 2021-2022

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté participera au financement de votre licence UNSS 2021/2022 dès lors que vous avez une licence fédérale au titre de la saison sportive 2021/2022.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez compléter le coupon ci-dessous (parties ❶ et ❷) puis le remettre au professeur d'E.P.S. de votre lycée qui remplira la partie ❸.

Date limite de retour : 31 décembre 2021

L'établissement devra retourner ce document à son service régional de l'UNSS qui recevra du Conseil Régional la subvention globale

❶	
Nom : Prénom :	
Lycée :	
Ville :	
<u>Licence fédérale (❷)</u>	<u>Licence scolaire (❸)</u>
Nom du club :	Sport pratiqué :
.....	N° licence UNSS :
Sport pratiqué :	
N° licence :	
<u>Signature d'un responsable :</u>	<u>Signature du professeur d'E.P.S. :</u>
<u>Tampon du club</u> (obligatoire) :	<u>Tampon de l'établissement</u> (obligatoire) :

DOCUMENT A RETOURNER AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE 2021
Au SERVICE REGIONAL UNSS - Rectorat
10 rue de la Convention – 25000 BESANCON